



Le Syndicat
des Producteurs
Indépendants

Commission Documentaire du mercredi 27 septembre 2023 Compte-rendu

Ordre du Jour

1. Actualités :
 - Accord Netflix
 - Base de dépôts de projets Arte
 - Base France Télévisions à venir
 - CNC MesAides
2. Tour de table des préoccupations
3. Rémunération des réalisateurs :
 - Retours sur l'application de l'accord auteurs signé en janvier 2023 sur l'écriture
 - Discussions sur la négociation concernant la rémunération minimale de la réalisation.

La commission documentaire a réuni plus de 70 participants. Elle s'est tenue exclusivement en visioconférence. Certains adhérents ont émis le souhait de se réunir en présentiel, cependant d'autres préfèrent l'aspect pratique de la visioconférence. Les prochaines réunions pourraient se tenir en mixte.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Emmanuelle Mauger annonce que le SPI prépare des rencontres entre les adhérents et les responsable « Documentaire » de France Télévisions, ainsi qu'avec Netflix. Elle précise également que les rencontres professionnelles avec des associations et les politiques en région se poursuivent.

Maël Mainguy (Les Nouveaux Jours Production), membre du Bureau audiovisuel, représentera le SPI le 5 octobre prochain au cours d'une table ronde « Année du Documentaire, Futures Années du Documentaire ? » organisée par *Les Films en Bretagne* : <https://lesrencontresdefilmsenbretagne.org/echanger-et-debattre/>

Netflix

Le 11 septembre, dans le cadre du Festival de la Fiction TV de La Rochelle, a été signé un accord intersyndical entre Netflix, le SPI, l'Uspa, AnimFrance, le Satev, le Sedpa, la Sacd et la Scam. Il porte sur les engagements de Netflix en production audiovisuelle en France.

- Accord et note explicative du SPI à ce lien :
<https://lespi.org/espace-adherents/documentation/relations-diffuseurs/>

L'objectif était d'augmenter de manière significative l'engagement de Netflix dans le documentaire ainsi que ses investissements dans les œuvres indépendantes (L'Uspa et la Sacd avaient déposé un recours contre la convention Netflix/Arcom de 2021. Le SPI n'y avait pas pris part, ayant conscience que le recours serait perdu).

Il en ressort une augmentation de l'engagement de Netflix dans le documentaire, passant de 0,6 % à 5 %, soit 1,6 M à 11 M d'€, lissés sur quatre ans (le chiffre d'affaire de Netflix en France étant de 1,2 Milliards d'€), soit 44 Millions d'€ sur quatre ans.

Idéalement, le SPI aurait souhaité un engagement en nombre de films mais Netflix n'a pas voulu entendre cet argument. Les autres syndicats n'ont pas suivi. A présent, les discussions devront porter sur la partie éditoriale.

Précisions sur l'accord signé :

Cet accord est le premier au monde signé par Netflix et ne concerne que la France. Il porte uniquement sur les contrats signés avec Netflix France et porte sur le chiffre d'affaires de Netflix en France.

Netflix ne pourra pas prendre de part de coproduction (uniquement préachat).

La plateforme a accepté de prendre en compte les accords transparence et de reprendre le n° ISAN en fin de générique pour l'amélioration de la traçabilité et la diffusion d'une œuvre.

Il est à souligner que les investissements négociés avec Netflix représentent :

- 10 % de ce qu'investit France Télévisions
- 20 % de ce qu'investit Arte.

Inquiétudes :

- Même si les possibilités de travailler avec Netflix augmentent, les producteurs craignent que les investissements de la plateforme restent concentrés sur quelques programmes produits par d'importantes sociétés ou groupes.
- Les tarifs pratiqués sur les productions pour Netflix (8 à 10 fois le tarif syndical pour certains techniciens) font augmenter les coûts. Cette inflation permet d'atteindre plus rapidement les obligations d'investissement.
- Une fois payés à ce tarif, les techniciens vont rechigner à travailler sur d'autres productions.

- La manière de travailler de la plateforme pose également problème : elle impose ses structures de postes ou peut prévoir 18 mois de montage sur un film avant de tout recommencer.

Tout ceci est vrai, mais il y a également des aspects encourageants :

- Lors de notre rencontre avec les dirigeants de Netflix en octobre 2021, les thèmes « Histoire » et « Science » étaient en réflexion.
- Une adhérente, lors du *Sunny Side of the Doc*, a annoncé être en convention de développement avec Netflix sur un thème « Histoire ».
- Pour éviter toute procédure, Netflix respectera l'accord signé.
- Pour ne pas lasser son public, la plateforme va être obligée de renouveler ses programmes.

Il revient aux producteurs et productrices de proposer des sujets différents, de faire avancer et bouger les choses et au syndicat de conserver un dialogue qui n'existait quasiment pas jusqu'à présent. Pour exemple : le documentaire d'Emmanuelle Béart diffusé le dimanche 24 septembre sur M6 à une heure tardive a eu une belle audience. C'est encourageant.

Base de dépôt de projet mise en place par ARTE (<https://projets.arte.tv/fr>)

Les adhérents exposent leurs retours suite à la mise en place de cette base de dépôts.

Certains ont constaté des bugs, voir des bugs constants.

Un adhérent signale que le site a bien fonctionné, mais, contrairement aux plateformes du CNC ou des régions, il n'y a aucune mémorisation. En cas d'interruption, il faut donc recommencer le dépôt à zéro.

Un autre adhérent déplore que ce système tende vers une standardisation (on parle de programme et non plus d'œuvres).

Progrès à signaler néanmoins : Arte va être obligée de répondre dans les 60 jours après dépôt.

Base de données de France Télévisions (en cours d'élaboration)

Il s'agira d'un portail uniquement éditorial (les contrats ne sont pas concernés).

Toute société de production qui a un contrat avec France Télévisions sera contactée par email.

Il s'agira de renseigner en amont les « fiches films », en quelque sorte à communiquer et anticiper les éléments de communication sur l'œuvre (textes, photographies, vidéos).

Un adhérent note un point positif à ce projet : cela évitera d'envoyer la même information de nombreuses fois à différentes personnes.

France Télévisions prévoit l'organisation de webinaires pour expliquer la démarche aux producteurs et productrices.

MesAides - CNC

Sébastien Meunier, chargé de mission au SPI, a entrepris il y a quelques mois, de recenser tous les problèmes que nos adhérents peuvent rencontrer dans leurs relations avec le CNC à propose de MesAides.

25 sociétés ont déploré des retards importants dans les paiements.
Certaines ont même été obligées d'arrêter leur développement.
D'autres attendent leur AD...

Un courrier a été adressé à Dominique Boutonnat en juillet dernier, afin de lui demander un rendez-vous en urgence. Ce rendez-vous s'est tenu dès le 6 septembre, en présence de Dominique Boutonnat, Amanda Borghino (Directrice adjointe de l'Audiovisuel au CNC), Pauline Augrain (Directrice du Numérique, en charge de la transformation numérique du CNC, donc en charge de MesAides), Nora Melhli, Cyrille Perez et Emmanuelle Mauger. La discussion a été transparente et énergique. Les représentants du SPI ont insisté sur le retard considérable dans le traitement ou le paiement des dossiers.

Ce rendez-vous a permis d'éclairer Dominique Boutonnat sur les problèmes de l'Audiovisuel et les retards de traitement des dossiers notamment.

De ce rendez-vous, il en ressort :

- Qu'un certain nombre de problèmes ont été résolus ou sont en cours de résolution ;
- Le CNC ne fermera pas MesAides en octobre comme cela était prévu ;
- Un directeur adjoint au numérique a été recruté ;
- Du personnel de renfort aux chargés de mission est en cours d'embauche.

Les interlocuteurs du CNC avaient cependant tendance à minimiser les problèmes, prétendant que le nombre de producteurs présentant des difficultés était faible ou que certains dossiers ne sont pas complets.

C'est pourquoi, un nouveau sondage du SPI est en cours

- <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd0zhRJDlitjyphNWcRaglrxsXFfN-0hTB0MYTLqKOnv2tOlq/viewform>

Il est IMPORTANT que TOUS LES ADHERENTS Y REPONDENT (même ceux qui n'ont pas de problème – case prévue à cet effet), afin d'avoir davantage de représentativité et d'obliger le CNC à examiner chaque dossier.

A l'issue du sondage, une nouvelle réunion sera organisée avec le CNC afin d'avancer concrètement.

Remarques des adhérent.e.s :

- Sur le site du CNC, il est difficile de solder un compte « aide » et passer aux « avances ». Il faut le faire en deux étapes ;

- La plateforme est également utilisée pour le « sélectif ». Compte tenu de la lenteur, un adhérent a manqué une commission en Documentaire et magazine, en sélectif. Son conseil est d'envoyer l'intégralité des pièces à Mélanie Bensoussan ;
- Pour le fonds Images de la diversité, il est conseillé d'envoyer un email ;
- Les délais de paiement sont passés de 4 à 8 semaines (10 semaines pour AP).

Sur ce dernier point, le CNC estime normal un délai de 3 mois en moyenne / 4 mois pour le spectacle vivant.

N'hésitez pas à contacter Sébastien Meunier au SPI : smeunier@lespi.org : il est en contact avec l'informaticien du CNC en charge de MesAides. Vous pouvez également lui envoyer des captures d'écran.

En cas de bug sur MesAides, vous pouvez écrire à support.da@cnc.fr

Il a été précisé qu'une seule date de dépôt de dossier était prévue en septembre pour les commissions sélectives d'octobre et novembre (il n'y aura pas de date de dépôt en octobre pour la commission de novembre). Cette information, présente sur le site du CNC, nous est parvenue après la date limite de dépôt. Nous avons demandé l'ajout d'une nouvelle date de dépôt.

TOUR DE TABLE DES PREOCCUPATIONS DES ADHÉRENT.E.S

Appels d'offre de France Télévisions en régions :

- Ce système peut nuire à des projets qui se retrouvent portés par une seule société de production « cheffe de file » ;
- Cela peut engendrer une inflation de propositions et gaspillage de budgets ;
- De plus, il y a un problème de calendrier (exemple : annoncer une collection en juin à rendre en octobre pour diffusion en 2025). Le financement d'un projet est difficile dans ces conditions.

Inflation des coûts de production :

- Le SPI a écrit à l'ensemble des diffuseurs signataires de l'accord transparence de 2017. Une réunion se tiendra lundi 2 octobre pour demander aux diffuseurs de renoncer à la forfaitarisation des frais financiers et d'adopter les frais réels.
- Le SPI prépare également avec le CNC une réunion avec les financeurs (Cofinisé, Cofiloisirs, la BNP, Banque Palatine...) dans le but de négocier une garantie spéciale des banques auprès des diffuseurs pour qu'ils versent la dernière tranche des échéanciers avant livraison et réduire les problèmes de trésorerie des producteurs.
- De nouveaux accords sont en négociation avec France Télévisions. Ce point sera mis en avant.
- Ce sujet est soulevé dans toutes les réunions, y compris avec les politiques.
- Le sujet a été évoqué lors du rendez-vous avec Dominique Boutonnat qui a bien réagi, demandant à être tenu informé.

Compte tenu de ces frais, il serait presque nécessaire de renégocier l'accord transparence.

Difficultés avec les distributeurs. Nos adhérents ont le sentiment que les distributeurs ne s'impliquent plus :

- Canal+ empêche les préachats RTBF, Suisse, Afrique / une contrôleuse de gestion du groupe Canal + demande à revoir le budget à la baisse pour que le dossier passe et que le contrat soit plus vite signé !!! ;
 - À l'international, certains films ne restent que deux ou trois jours en salle ;
 - Diminution des MG ;
 - Fréquence de réédition des comptes, opacité sur les frais opposables ;
 - Stratégie « Festivals » où le producteur est de plus en plus livré à lui-même ;
 - Les traductions en version anglaise étaient jusqu'à présent prises en charge par les distributeurs ; à présent, ce sont souvent les producteurs qui doivent les assumer.
- ➔ Emmanuelle Mauger propose d'organiser une rencontre entre adhérents et distributeurs cet automne. En amont, une nouvelle commission permettra de faire le point des problèmes rencontrés sur le sujet (ventes internationales TV, festivals, sorties salle, MG, MG adossé à des banques et Soficas...)

Chaînes publiques : elles demandent de plus en plus d'implication des adhérents dans certaines démarches :

- Archives : c'est au producteur qu'il revient désormais de saisir les relevés des archives et les transférer vers les banques de données d'Arte, ce qui prend beaucoup de temps ;
- Il faut recopier sans fin les mêmes informations ; jamais dans le même format ;
- Demande de participer à la communication, sans pouvoir mettre ce travail supplémentaire dans le budget.

Pour information, dans l'organigramme de Public Sénat, Élise Aicardi est toujours là, très occupée.

REMUNÉRATION DES RÉALISATEURS

Retour sur l'application de l'accord auteurs signé en janvier 2023 sur l'écriture

- L'accord est bien compris par la plupart des auteurs
- Avant cet accord, les régions ne demandaient pas à obtenir le contrat avec les auteurs, désormais les régions le demandent ;
- Cet accord va coûter un peu plus cher qu'auparavant, mais ce n'est pas choquant ;
- Pour les enjeux "petits diffuseurs" type France 3 Régions, il est difficile d'appliquer les 1000 € minimum, donc le contrat d'option est favorisé ;
- Au national, on demande ce contrat. Il faudrait que tout le monde applique la règle.

Il est à préciser que la somme de 1000 € pour la première étape est un minima.

Discussions sur la négociation concernant la rémunération minimale de la réalisation

Un accord vient d'être signé par les réalisateur.ice.s de fiction (accord que vous trouverez dans votre espace « membres » à ce lien :

<https://lespi.org/espace-adherents/documentation/relations-auteurs/>)

Les négociations avec les réalisateur.ice.s de Documentaire commencent ce jeudi 28 septembre.

Depuis des décennies, les réalisateurs considèrent qu'ils sont mal payés. Leur revendication est d'atteindre le même niveau que le poste de Chef opérateur pour le nombre de jours travaillés (environ 307 €/jour). Or, ce montant n'est pas soutenable en documentaire.

Certains syndicats de réalisateurs présents dans les négociations ne connaissant pas la spécificité du Documentaire, alors que d'autres reconnaissent que ce montant ne correspond pas à la réalité et comprennent la problématique de l'économie de l'œuvre et sont davantage enclins à la négociation (y compris à la CGT).

Il faudrait obtenir une négociation qui permette

- D'éradiquer les pratiques très basses
- Une rémunération décente des auteurs-réalisateurs
- D'éviter le blocage des projets

Il est à préciser que les chiffres actuels sont très différents selon que les films sont largement financés par les diffuseurs ou non. Il ne faudrait pas pénaliser des projets qui seraient stoppés en raison des accords.

Suivre le schéma de l'accord Fiction serait impossible en raison du nombre de jours de tournage qui est très important en Documentaire. De plus en plus de réalisateurs souhaitent connaître à l'avance le nombre de jours travaillés, ce qui est difficile à prévoir pour des projets qui peuvent durer deux ans.

Partir d'un minima va être très tendu et fera peur aux réalisateurs.

Plusieurs pistes sont évoquées :

- Indexer la rémunération en pourcentage du budget du film. Cependant, en début de film, on ne peut connaître le budget final ;
- Fixer des minima en fonction de la chaîne et/ou de la case de diffusion ;
- Négocier sur un forfait selon la typologie du film ;
- Prévoir un intéressement aux financements complémentaires (hors chaîne, CNC), pour des films fragiles multi-financés par des apports complémentaires (mais il faut tenir compte des règles du droit du travail) ;
- Indexer la rémunération sur le budget de première diffusion

Futurs rendez-vous

La prochaine Commission Documentaire se tiendra le mercredi 29 novembre 2023.

Des rencontres seront organisées avec les distributeurs, France Télévisions et Netflix ; les adhérents seront informés des dates lorsqu'elles seront définies.